

Le Syndicat a pour buts la sauvegarde et la promotion des intérêts professionnels, économiques, sociaux, culturels et politiques de ses membres et des travailleuses et travailleurs en général.

Il doit faire bénéficier ses membres et les travailleuses et travailleurs en général des avantages de l'entraide et des négociations collectives.

Il travaille à obtenir pour ses membres un meilleur niveau de vie et de meilleures conditions de travail.

Il doit promouvoir les règles de la démocratie et en assurer le maintien.

Suite ici

L'essentiel de ces textes est tiré ou formulé à partir des Statuts et règlements du Syndicat. Pour afficher le texte intégral et officiel, vous n'avez qu'à cliquer sur la zone voulue et l'extrait original apparaîtra.

Le document complet :  [WWW.SSPHQ.ORG](http://www.sspqh.org)

# Rôles et responsabilités des représentants syndicaux du SSPHQ

Le membre du SSPHQ-4250 se définit comme étant toute employée ou tout employé dont le poste est compris dans notre unité de négociation et qui remplit les conditions d'adhésion au Syndicat.

***Vous, au centre de nos actions!***

Ses devoirs sont de respecter et faire respecter la Convention collective, d'assister aux réunions convoquées par le Syndicat, de respecter la structure syndicale et d'être solidaire des orientations du Syndicat face à l'Employeur et de participer à la vie syndicale.

Ses pouvoirs sont en premier lieu son droit de vote à l'Assemblée générale et sa capacité de proposer des amendements, des résolutions et des améliorations.

**En somme, c'est son droit d'expression.**

Tous les membres du SSPHQ votent



## SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Elle ou il tient les livres et registres officiels, en assure le classement et l'archivage et les rend disponibles aux membres, au Comité exécutif, aux vérificateurs et aux syndicats pour inspection, et les fait vérifier une fois par année.*

*Il soumet un rapport trimestriel au Comité exécutif, rédige un procès-verbal complet, exact et impartial des délibérations de toutes les assemblées ou réunions de toutes les instances du Syndicat. Il remplit toutes les tâches qui lui sont confiées par le Président.*

*Il assiste le président et coordonne la structure de services et, en tant que membre d'office de tous les comités, congrès et délégations, est désigné officier du Syndicat.*

Tous les membres du SSPHQ votent



## PRÉSIDENT

*Elle ou il dirige les réunions du Comité exécutif, du Conseil provincial ainsi que les Assemblées générales, et en oriente les débats. Il coordonne les travaux du Comité exécutif, applique les Statuts et règlements en respectant et en faisant respecter la structure syndicale.*

*Il s'implique personnellement dans les dossiers stratégiques du Syndicat, notamment ceux qui touchent les relations de travail des membres, en participant activement aux discussions avec la Direction d'Hydro-Québec.*

*Il a une vision d'ensemble des dossiers gérés par les V-P afin que les nombreuses actions du SSPHQ soient conséquentes et bien orientées sur nos objectifs. Il est membre d'office de tous les comités et responsable politique des travaux touchant la dotation, l'évaluation des emplois et les griefs.*

*Il est désigné officier du Syndicat.*



Seuls les membres de la Région votent



## VICE-PRÉSIDENTS

*Ils sont membres du Comité exécutif et représentants officiels de leur région devant la partie patronale. Ils sont responsables des relations de travail dans leur région, agissent comme responsables politiques de certains mandats et comités et représentent un secteur d'activité principal HQ.*

*Ils doivent soumettre au Comité exécutif toute question étudiée dans leur région et susceptible d'intéresser le Syndicat, lui être utile ou qui doit être approuvée par le CE.*

*Ils coordonnent l'action syndicale et politique de leur vice-présidence, sont responsables du respect du budget alloué à celle-ci et sont délégués d'office aux congrès, colloques, etc.*

## DIRECTEURS SYNDICAUX

*Ils sont sept par Vice-présidence à voir au respect de la Convention collective en intervenant auprès de la direction pour favoriser le règlement de griefs et de mécontentes. Ils sont responsables de l'information et de l'action syndicale et peuvent tenir des réunions de Directorat et traiter toute question liée à l'organisation du travail ou aux relations de travail et dans la mesure où cela ne va pas à l'encontre des décisions de l'Assemblée générale. Ils appliquent les Statuts et font rapport de leurs activités aux réunions du Conseil régional.*

*Ils incitent les membres à assister aux assemblées et à participer aux activités syndicales. En somme, ils sont responsables de la défense des droits des membres du SSPHQ dans leur Directorat en les conseillant sur l'interprétation de la Convention collective. Ils ont bien sûr droit de parole et droit de vote au Conseil provincial.*

## CONSEILLERS SYNDICAUX SCFP

Le SCFP mandate deux ressources à temps complet au SSPHQ qui agissent comme conseillers syndicaux. Ils sont là pour écouter, pour aiguiller, pour conseiller nos instances et les représentants du SSPHQ dans leurs actions afin qu'elles soient conséquentes, loyales et légales.

Toute personne conseillère syndicale SCFP assignée au Syndicat assiste et participe au Comité exécutif au Conseil provincial, mais n'a pas droit de vote.

## EMPLOYÉS PERMANENTS

SECRETARIAT  
COMPTABILITÉ  
COMMUNICATIONS  
INFORMATIQUE

Le SSPHQ compte sur quatre employés permanents qui œuvrent dans les domaines de la comptabilité, du secrétariat, de la communication et de l'informatique.

Relevant du Président et du Secrétaire général, ils sont en soutien aux activités syndicales du Comité exécutif et des membres du SSPHQ et ils permettent une gestion financière juste, une administration des dossiers à jour, un système informatique performant et sécuritaire et une communication bien fondée et attrayante.